

LORRAINE

Axe 3 : Encadrement et management des équipes

Formation des maîtres d'apprentissage (module de base)

Contexte

L'ANFH souhaite améliorer l'accompagnement des personnels qui sont ou seront maîtres d'apprentissage en proposant une offre collective pour leur apporter un meilleur soutien. Le dispositif de formation, de portée nationale, offre un maillage territorial facilitant l'accessibilité des agents de la FPH à l'ensemble des prestations proposées leur permettant :

- d'acquérir les compétences nécessaires à la mission telles que définies par l'arrêté du 17 décembre 2018 portant création de la certification relative aux compétences de maître d'apprentissage/tuteur et l'arrêté du 7 décembre 2021 portant révision de la certification relative aux compétences de maître d'apprentissage/tuteur ;
- de mettre à jour les compétences des agents de la FPH qui assurent déjà cette mission ;
- d'accompagner ceux qui le souhaitent vers la certification.

Objectifs

- Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant.
- Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle.
- Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages.

Renseignements complémentaires

Modalité pédagogique : Présentiel ou blended learning

Nombre de participants : De 8 à 15 participants

Coût pédagogique : Financé sur fonds mutualisés ANFH (crédits régionaux)

Programme

Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant Préparer l'arrivée de l'apprenti/alternant dans l'entreprise. Accueillir l'apprenti/alternant à son arrivée dans l'entreprise. Faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant durant la période d'essai.

Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle Suivre le parcours avec le centre de formation. Organiser le parcours au sein de l'entreprise. Accompagner l'apprenti/alternant dans

https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AYmM6WucHagB_jhcTbjW

son parcours d'apprentissage.

Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages S'appuyer sur des situations de travail pour développer l'apprentissage. Guider la réflexion de l'apprenti/alternant sur ses activités professionnelles et d'apprentissages. Evaluer les acquis des apprentissages en situation de travail. Elaborer son plan d'actions individualisé.

Exercice

2024

Code de formation

AFR 3.07

Nature

AFR

Organisé par

Cadres en Mission Formation

Durée

14 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences